

La patrimonialisation des steppes du Proche-Orient : un instrument pour quelle stratégie ?

Jaubert R., Al Dbiyat M., Geyer B.

in

Lerin F. (ed.).

Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable

Montpellier : CIHEAM / AVECC / UNESCO

Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 93

2010

pages 117-136

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801271>

To cite this article / Pour citer cet article

Jaubert R., Al Dbiyat M., Geyer B. **La patrimonialisation des steppes du Proche-Orient : un instrument pour quelle stratégie ?**. In : Lerin F. (ed.). *Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable*. Montpellier : CIHEAM / AVECC / UNESCO, 2010. p. 117-136 (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens; n. 93)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La patrimonialisation des steppes du Proche-Orient : un instrument pour quelle stratégie ?

Ronald Jaubert¹, Mohamed al-Dbiyat², Bernard Geyer³

¹ Institut de hautes études internationales et du développement, Genève et Université de Lausanne.

² Institut français du Proche-Orient, Damas.

³ Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon.

Résumé : Une inscription des steppes du Proche-Orient au patrimoine mondial des paysages culturels de l'agro pastoralisme pourrait s'imposer comme une évidence. Lieu d'émergence de l'agriculture et du pastoralisme, elles recèlent des vestiges de toutes les formes d'exploitation agricole et pastorale du proto élevage néolithique aux aménagements hydro agricoles des époques byzantine et omayyade. L'inscription au patrimoine culturel est un instrument juridique et technique associant les produits à des valeurs d'authenticité, de traditions et de respect de l'environnement. Comme tout instrument de politique publique, l'inscription d'un paysage n'a pas de valeur intrinsèque, sa pertinence et sa portée sont fonction de la politique à laquelle il participe. Dans le cas des steppes de Syrie, à la différence des zones agro-pastorales du nord de la méditerranée, l'inscription ne trouve aucune place dans la politique mise en œuvre dans ces régions.

Mots clés : Agro pastoralisme, paysages culturels, steppe, Syrie, instrument de politique publique

The heritage approach to steppes in the Near East: what strategy should be conducted by such an instrument?

Abstract: *Placing the steppes of the Middle East on the World Heritage list of agropastoral cultural landscapes could be seen as obvious. The area where agriculture and pastoralism were forged, they harbour remains of all the forms of agricultural and pastoral activities from Neolithic proto breeding to hydro-agricultural installations of the Byzantine and Umayyad periods. Entry on the cultural heritage list is a legal and technical instrument involving values of authenticity, traditions and respect of the environment. Like any public policy instrument, the entry of a landscape does not have any intrinsic value; its relevance and effectiveness depend on the policy in which it is involved. In the case of the Syrian steppes, unlike the agro-pastoral areas of the north of the Mediterranean, entry has no place in the policy implemented in these regions.*

Keywords; *Agro-pastoralism, cultural landscapes, steppe, Syria, public policy instrument.*

Les steppes du Proche-Orient sont sans aucun doute un élément important du patrimoine culturel de l'agro pastoralisme. Elles répondent aux critères des trois grandes catégories de paysages culturels définies par le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO (Rossler, 2007). Ce sont des paysages clairement définis, identifiés et délimités. Ils sont le produit d'un processus évolutif et ont une valeur culturelle indéniable en matière d'agro pastoralisme en raison de leur richesse archéologique. Lieu d'émergence de l'agriculture et du pastoralisme, ils recèlent en effet des vestiges de toutes les formes d'exploitation agricole et pastorale des milieux - du proto élevage néolithique aux aménagements hydro agricoles des époques byzantine et omayyade.

Une inscription des steppes du Proche-Orient au patrimoine mondial au titre des paysages culturels de l'agro pastoralisme pourrait s'imposer comme une évidence. Outre sa dimension symbolique des lieux d'origine, le classement de ces paysages contribuerait à réduire le déséquilibre constaté des inscriptions en faveur de sites situés au nord de la Méditerranée

(Denyer, 2007). Si la perspective d'une inscription présente un intérêt pour le programme de l'Unesco, qu'en est-il pour les populations concernées et les autorités politiques ?

La patrimonialisation des paysages participe à la préservation et à la valorisation d'une identité. En terme stratégique, elle confère une valeur marchande à des éléments matériels et immatériels permettant une meilleure valorisation des productions agro pastorales. La démarche s'inscrit dans une même logique que celle des indications géographiques. Elle a pour cible un segment de consommateurs pour lesquels les valeurs attachées aux produits de consommation ou touristiques constituent une motivation d'achat. La démarche a été mise en œuvre, au nord de la Méditerranée, plus particulièrement dans des régions soumises à des contraintes plus ou moins fortes limitant la compétitivité de l'agriculture et de l'élevage. L'inscription de ces paysages dans le cadre de la Convention du Patrimoine mondial est un instrument en phase avec les orientations de la politique de développement rural et compatible avec les autres instruments utilisés.

Le contexte est sensiblement différent à l'est de la Méditerranée notamment en raison des caractéristiques des marchés et les instruments de financement promus par les organisations internationales. Si, au nord, les stratégies privilégiant des valeurs « d'authenticité » et de qualité des produits s'adressent aux consommateurs, ces derniers ne constituent pas nécessairement, au sud et à l'est de la Méditerranée, la principale cible des stratégies mises en œuvre par les pouvoirs publics ou les organisations locales. Les espaces agro pastoraux des régions arides et semi arides font l'objet d'une offre de financements internationaux au titre de la lutte contre la désertification, de la préservation des ressources hydriques et plus récemment de l'adaptation aux changements climatiques. Cette offre induit des stratégies de captage de financements ciblant les bailleurs de fonds vis-à-vis desquels le thème de la dégradation est amplement exploité. En s'appuyant sur le cas de la Syrie, cette contribution tente de fournir des éléments de réponse à la question suivante : dans quelle stratégie une inscription des steppes du Proche-Orient pourrait-elle s'inscrire ?

I – Du proto élevage aux aménagements hydro agricoles

Les formes d'exploitation de la steppe, mises en œuvre depuis les débuts de la néolithisation (durant le 10^e millénaire avant notre ère) et les vestiges qu'elles ont laissé dans les paysages actuels sont d'autant moins perceptibles qu'elles se réfèrent, d'une part, à des périodes chronologiquement plus éloignées de la nôtre et, d'autre part, à des implantations dont le caractère temporaire est plus marqué. Il n'est guère étonnant, dès lors, que le Néolithique n'ait laissé que peu de traces dans cette steppe et qu'il faille attendre les périodes classiques pour percevoir de manière tangible et quelque peu détaillée la réalité des modes de mise en valeur de ces régions où les contraintes, notamment d'aridité, sont fortes et imposent à l'Homme de savoir composer en permanence avec une nature difficile aux ressources limitées.

Pour autant, formes d'exploitation et vestiges de mise en valeur ne sont pas totalement absents, mais ils sont assez fréquemment difficiles à dater précisément.

On trouvera ci-dessous un essai d'inventaire chronologique des traces laissées par l'Homme au cours des temps, traces qui révèlent les efforts faits pour s'adapter aux contraintes spécifiques à ce milieu bioclimatique particulier qu'est la steppe à graminées, plus évidemment accueillante au pastoralisme et de manière générale à l'élevage, qu'à la mise en culture.

- Chasse et proto-élevage

Les *kites*, considérés soit comme des « pièges à gazelle », soit comme des enclos de proto-élevage (Echallier et Braemer, 1995) vers lesquels auraient été guidés des troupeaux en stabulation libre, sont des aménagements difficiles à dater. Nombreux dans les régions de steppe proche-orientale, on considère que les plus anciens devraient remonter au Néolithique acéramique (9500 à 7000 cal BC). Dans la steppe de Syrie du Nord où ils sont

souvent bien conservés (cf. figure n°1) on considère qu'ils ont pu être nombreux au Pre Pottery Neolithic B (PPNB, dernière période du Néolithique sans céramique,) 8700-7000 cal BC).

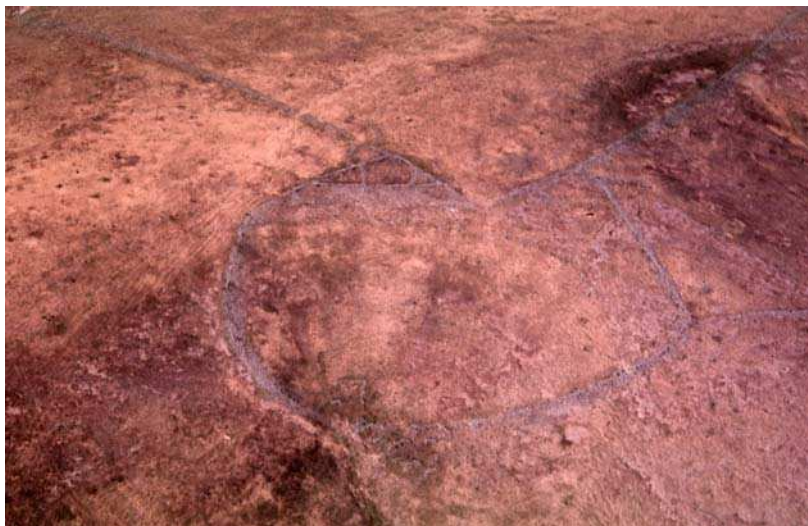


Figure 1 : Kite dans le Gabal Duwaylib. Le diamètre du « corral » est de 160 m environ (cliché Mission Marges arides). Photo Bernard Geyer

L'excellent état de conservation de certains d'entre eux nous amène à considérer que leur aménagement ou, du moins, leur utilisation se seraient perpétués durant des périodes plus récentes, peut-être jusqu'au contemporain. Ils représentent, dans le paysage actuel, un des éléments d'aménagement du sol et de mise en valeur les plus anciens tout en étant parfaitement visibles et identifiables.

Les mares aménagées : pour pallier la contrainte majeure que représente l'aridité climatique saisonnière, il fallait pouvoir constituer un minimum de réserves d'eau, permettant ainsi un séjour au moins temporaire dans les zones les plus sèches de la région. Pour ce faire, et prenant sans doute exemple sur les *kamenitsas*¹, des hommes ont amélioré les petites retenues naturelles ainsi formées ou en ont créées de nouvelles. Des « mares aménagées », constituant autant de petites réserves d'eau temporaires (cf. Figure n°2) ont été retrouvées sur de nombreux versants dénudés.



Figure 2 : Mare Photo Bernard Geyer

Elles sont délimitées à l'aval par un muret courbe constitué en gros blocs de calcaire partiellement pris dans de la terre. Elles peuvent avoir jusqu'à une vingtaine de mètres de « diamètre », leur bassin d'alimentation s'étalant en amont. De tels aménagements ont pu être installés en série sur des oueds. Ces mares sont localement associées à des artefacts néolithiques, notamment de nombreuses « pointes de Byblos » (PPNB). Il est difficile de dire si elles ont été conçues à l'origine pour permettre au bétail de boire ou pour attirer du gibier. Elles permettaient en tout cas aux hommes de s'implanter dans des zones sèches et ont été, de toute évidence, fréquemment réutilisées (Geyer, 2009a). Elles sont, pour certaines d'entre elles, encore entretenues de nos jours. De la céramique a été retrouvée : sont représentées les périodes du Bronze ancien, romaine, byzantine, ayyoubide et contemporaine - correspondant aux périodes d'occupation maximale de la steppe aride par les nomades et attestant de la fréquence, sinon de la permanence, de l'occupation sur ces points d'eau.

- Les débuts de l'agriculture

Les premières installations sédentaires au PPNB. Peu nombreuses dans ces régions de steppe, elles se présentent sous la forme de petits tells de faible hauteur, qui se distinguent des terres environnantes par leur couleur grise marquée, mais aussi par la présence en surface de nombreux artefacts lithiques, de meules en basalte et de fragments d'enduits colorés provenant de murs ou de sols plâtrés. Situées dans des secteurs relativement favorisés d'un point de vue culturel par une aridité climatique et édaphique moindre, ces installations sédentaires témoignent des premières tentatives de mise en valeur agricole fondées sur la culture des plantes annuelles (céréales et, probablement, légumineuses) dans cette région particulière des marges arides.

- Les débuts de l'élevage

Les « cercles de pierre » : des aménagements « sans âge ». Un des aménagements qui caractérise l'élevage itinérant est l'enclos, dans lequel les pasteurs nomades peuvent regrouper le troupeau la nuit et/ou protéger les animaux les plus fragiles : brebis devant mettre bas, jeunes agneaux, etc. Ces anciens enclos, qui se résument de nos jours à de simples cercles de pierres (cf. figure N°3) ont de tous temps et jusqu'à aujourd'hui été construits sur un modèle équivalent : des murets constitués de pierres et de terre, parfois surmontés de branchages, et disposés en cercles approximatifs.



Figure N°3 : Cercle, Photo Bernard Geyer

Il s'agit là aussi d'aménagements sans âge, dont les plus anciens doivent remonter aux débuts du nomadisme agropastoral (PPNB final, 7000-6500 cal BC) et qui ont toujours été construits, réutilisés et réaménagés depuis.

- Les premières installations sédentaires en « zones répulsives »

Les puits du Bronze ancien. L'âge du Bronze ancien correspond incontestablement à la première grande période d'expansion du peuplement sédentaire dans la région. Les régions de marges arides situées sur la frange interne du Croissant fertile font l'objet d'un grand intérêt tout particulièrement au Bronze ancien IV. Les sédentaires conquièrent alors des terres jusqu'alors peu occupées, sinon délaissées. Ils vont ainsi mettre en valeur des secteurs de mesas basaltiques aux sols lourds et fertiles mais où la rareté des ressources en eau empêche toute installation sédentaire. Accéder à une eau quotidienne, vitale pour toute installation permanente, nécessite donc de pouvoir foncer des puits dans les basaltes, localement fragilisés par la fissuration mais durs et résistants⁵. Attaquer le basalte n'est guère possible qu'avec des outils en métal. Ceci peut expliquer la rareté, sinon l'absence de sites antérieurs à l'âge du Bronze sur ces surfaces pourtant très attractives si l'on considère le seul intérêt agricole. Par contre, une fois la technique acquise et, surtout, une fois les puits foncés, ces domaines feront l'objet d'un intérêt évident et ne seront plus guère délaissés. Nombre des puits encore utilisés naguère sur ces surfaces et toujours visibles aujourd'hui au cœur des villages, à proximité des sites archéologiques, remontent au Bronze ancien et sont maintenus en fonction depuis lors.

- La « première » économie agropastorale

Les agglomérations pionnières du Bronze ancien IV. La première économie agropastorale développée à grande échelle et dépendant donc d'un « marché » extérieur lié à des cités, des royaumes, implantés au cœur du Croissant fertile (Ebla, Alep, Hama, Homs, etc.), remonte très probablement à ce même âge du Bronze ancien IV. Cette étape majeure dans l'appropriation des terres se traduit par la multiplication soudaine des sites d'habitat dans les grandes vallées qui descendent des Palmyrénides et assurent aux agropasteurs sédentaires la ressource en eau quotidienne qui leur est nécessaire. Des agglomérations de quelques centaines de mètres de diamètre, encloses dans de puissantes murailles aujourd'hui arasées, ponctuent une région de glacis où les zones cultivables sont rares mais où les surfaces pâturables sont très développées. Pour la première fois sans doute, la richesse des installations sédentaires est directement liée à l'exploitation du troupeau d'ovins et secondairement de caprins, plus qu'aux cultures annuelles.

Le « très long mur » du Bronze ancien IV. Une telle économie agropastorale ne pouvait guère se développer et être « rentable » que si elle n'était pas concurrencée par l'élevage itinérant nomade. C'est en tout cas dans cette perspective spécifique de « conflit » sur la pâture que peut s'expliquer un des vestiges les plus étonnants et les plus originaux de la steppe, un très long mur (figure N°4) de près de 220 km (Geyer, 2009b).



Figure n°4, photo Bernard Geyer

Il borde du nord au sud, selon un vaste arc de cercle irrégulier de 80 km de rayon environ, les régions semi-arides où les sites d'habitat sédentaire du Bronze ancien ont été identifiés. Vers le nord, il semble aboutir à une forteresse datée du Bronze ancien IV et du Bronze moyen, et implantée sur un lambeau de coulée basaltique, en pleine zone aride. Vers le sud-ouest par contre, le mur se poursuit au-delà de notre région, traversant le Gabal al-Bal'as, puis la dépression d'Al-Dawu. Après avoir tourné vers l'ouest, il recoupe l'actuelle route Homs - Damas et escalade les pentes de l'Anti-Liban, jusqu'à s'interrompre sur un col qui domine la Béquaa. Dans la mesure où il n'est large que de 0,9 à 1,1 m et où il était monté en pierres sèches, il ne saurait constituer un ouvrage de défense. Il peut s'agir d'une frontière symbolique, marquant la limite d'un territoire dépendant d'une entité politique suffisamment puissante pour se contenter de cette « frontière » que ne défendrait, hormis la forteresse située au nord, aucun ouvrage militaire. Le mur enferme les régions susceptibles d'être mises en valeur, soit en continu, soit localement, notamment par une céréaliculture d'orge extensive. Au-delà ne se trouvent que des territoires voués à la pâture, à l'exception de quelques oasis. La frontière sépare deux mondes, celui des agriculteurs sédentaires et celui des éleveurs nomades. Dès lors, l'hypothèse la plus raisonnable est celle d'un mur délimitant le territoire d'une cité ou d'un royaume, marquant une limite que doivent respecter les tribus nomades lors de leurs déplacements.

- Un *limes* avant l'heure, pour défendre les zones cultivées

Forteresses, forts et tours de l'âge du Bronze moyen. Cinq citadelles – Rubba, Qal'at al-Rahiyya, Qal'at al-Hawayis 1, Tall Abu Driha, Tall al-'Uga (cf. figure N°5) – de plusieurs centaines de mètres de pourtour se répartissent du nord au sud de la région, le long de la zone basaltique ouest, environ tous les 18 km.



Figure n°5 Tall Uga, photo Bernard Geyer

Le matériel recueilli date pour l'essentiel du Bronze moyen. Elles ont été réoccupées à des époques bien postérieures, notamment à l'époque médiévale pour Qal'at al-Rahiyya. Construites sur des points élevés, elles sont parfois rehaussées par un remblai afin d'atteindre une altitude suffisante pour être visibles l'une de l'autre. Les murs d'enceinte (Figure N°6 "Muraille Rubba") peuvent être réalisés en blocs bruts atteignant parfois 2 m de long, prélevés dans le matériau local (basalte ou calcaire selon les endroits).



Figure N°6 : Muraille Rubba, photo Bernard Geyer

À l'est de ces établissements fortifiés, des forts avancés constituent manifestement un système complémentaire de défense en direction de la zone steppique. Deux d'entre eux (Al-Qatal al-Shamali 2 et Tall al-'Albawi 2), situés sur des éperons dominant les zones basses orientales, se présentent comme des enceintes polygonales, d'une soixantaine de mètres de diamètre, contenant un remplissage surélevant le sol originel et supportant une construction aujourd'hui arasée. Enfin, un troisième type d'édifice appartenant à un système défensif est représenté par des « tours », qui servaient de relais optique entre les citadelles ou les forts avancés : ainsi, de la « tour » de Fahr, on peut apercevoir à la fois le fort de Tall al-'Albawi 2 et celui d'Al-Qatal al-Shamali 2 qui ne peuvent se voir mutuellement en raison du relief.

Citadelles, forts avancés et tours laissent penser qu'ils ont été érigés selon un projet général de défense des zones d'agriculture situées à l'ouest de la région étudiée, mais maintenant des liens étroits avec les zones pastorales de l'est.

- o Semi-sédentarité et élevage

Les cavités sous dalle de l'époque hellénistique. L'époque hellénistique connaît, après un âge du Fer marqué par une très faible occupation sédentaire de la région, une forte et nette expansion de l'occupation vers l'est, sans pour autant empiéter sur les zones et les secteurs à attractivité trop faible. A pu être mis en évidence, pour cette période hellénistique, un mode d'occupation du sol nouveau : des sites à cavités de grande taille (cf. Figure n°7) à plusieurs salles, avec dromos d'accès et puits de lumière.



Figure n°7 : Cavité, photo Bernard Geyer

Certains sites, avec des maisons à enclos construits en petits blocs de dalle et des bâtiments en briques crues peuvent être considérés comme des implantations de semi-sédentaires. Ceux pour lesquels la cavité est le seul élément conservé pourraient n'avoir abrité que des nomades. Dans ce cas, la cavité pouvait n'être qu'un élément de l'habitat, associé à des tentes : elle pouvait servir d'étable pour les animaux et pour le stockage du fourrage ou du matériel. Dans leur grande majorité ces installations sont localisées dans des secteurs favorables à la céréaliculture, particulièrement à celle de l'orge, et à l'élevage. Dans presque tous les cas, l'occupation de ces sites se poursuit à l'époque romaine et plus rarement, pour les plus étendus, aux époques byzantine puis ayyoubide.

- o Nomades et campements

Les vestiges fugaces des tentes d'époque romaine. Les premières attestations sûres et explicites d'une occupation de type temporaire liée à des campements nomades sous tente remontent cependant à l'époque romaine, même s'il est évident que ces campements existaient bien avant. Les vestiges sont fugaces et se limitent à des alignements de pierres formant des rectangles d'environ une dizaine de mètres de long côté, qui ressemblent fort aux restes des campements de nomades modernes une fois que ceux-ci ont quitté les lieux. Le fait que ces aménagements, associés souvent à des citernes d'eau pluviale, sont situés à proximité immédiate de riches pâtures ne fait que renforcer l'hypothèse de campements de pasteurs nomades. Leur préservation, malgré la fugacité de ces vestiges, est un indice de l'exceptionnelle richesse en vestiges de cette région.

- Le développement de l'agriculture à grande échelle

Les parcelles d'époque romaine, les plus anciennement conservés dans la région : retrouvés surtout sur les vastes espaces fertiles des mesas basaltiques de l'ouest de la région, ces parcelles orthogonales sont matérialisées par des alignements plus ou moins conséquent de blocs de basalte, résultants de l'épierrage des champs. Leur persistance dans le paysage moderne peut paraître étonnante dans cette région de culture intensive d'annuelles, mais se comprend mieux dès lors que l'on admet que ces alignements, alimentés en pierres au cours des temps, ont fossilisé ce paysage qui n'a guère été attaqué par les pratiques modernes de l'agriculture que depuis peu. Les limites des champs de l'époque ont certes disparus, mais pas les grandes lignes de la structure d'appropriation des terres qui sont restées figées.

- La steppe « domestiquée » : l'époque byzantine

A l'époque byzantine, les sites – les plus nombreux de toute l'histoire de la région – sont répartis de manière relativement uniforme sur l'ensemble de la zone étudiée. Tout le territoire est alors mis en valeur, non seulement en fonction de l'attractivité des différentes zones, mais aussi en utilisant au maximum les potentiels de chaque secteur, avec, dans certains cas, des aménagements destinés à améliorer ces ressources (Geyer et Rousset, 2001).

Les terres de l'ouest, les plus fertiles et les plus attractives, sont dévolues à l'arboriculture et à la céréaliculture. Les sites observés dans ce secteur sont des villages et des fermes, souvent remarquablement bien conservées, construits en blocs taillés dans le basalte local et en briques crues. Un exemple représentatif de ce que pouvaient être ces exploitations agricoles est fourni par le site de Hgayla. Dans cette plantation, des trous ont été régulièrement creusés dans la croûte calcaire (cf. figure n°8) pour permettre aux racines des arbres d'atteindre les couches meubles.



Figure n°8 : Trous, Photo Bernard Geyer

Ce verger était entouré d'un mur d'enclos englobant les bâtiments d'exploitation et d'habitation, installés à proximité. La culture de l'olivier pour la production d'huile était largement pratiquée, ainsi que l'indiquent les éléments de pressoirs en basalte observés à de nombreuses reprises dans ce secteur. L'agriculture irriguée est pratiquée plus à l'est, grâce à la mise en place de grands ouvrages hydrauliques. Plusieurs réseaux de galeries

drainantes (*qanats*) ont été construits pour irriguer la grande *ayda* centrale. Le premier est installé sur les glacis descendus des Palmyrénides et comporte deux groupes de *qanats* : tout d'abord une série de *qanats* longues (cf. figure n°9), qui drainaient des nappes d'infiltration et qui, du fait de leur longueur (8 à 12 km), devaient avoir un débit relativement important.



Figure n°9 : Qanat, photo Bernard Geyer

Elles aboutissent dans de grands bassins répartiteurs, parfois de 60 m de côté. Dans le second groupe, des *qanats* plus courtes (moins de 3 km de long), d'intérêt local, drainaient les mêmes nappes que les précédentes. La plupart du temps, elles débouchaient dans de simples *birkés*. Dans ce cas, l'eau ainsi acheminée servait pour l'irrigation des terres mais aussi pour l'approvisionnement en eau des villages et des hameaux. Le deuxième réseau de *qanats* est issu de plates-formes gypseuses situées à l'est, et recueille l'eau de terres et vasques de source. Le troisième est le réseau d'Andarin, autour de la « ville » byzantine d'Androna, qui était composé de quatre *qanats* aboutissant dans des bassins terminaux. Il semble que la quasi totalité de ces aménagements ait été encore en activité au début de la période islamique. Ils ont surtout servi de base à la réoccupation de la région à partir du milieu du XIXe siècle (al-Dbiyat et Jaubert, 2006) et sont, pour la plupart d'entre eux encore parfaitement visibles au sol aujourd'hui.

L'élevage ovin et caprin était pratiqué de manière préférentielle dans le secteur situé encore un peu plus à l'est, pourtant fertile, mais dans lequel des pâturages paraissent avoir été réservés pour les troupeaux. Plusieurs sites, dont le gros bourg de Al-Dawsa 1, présentent des caractéristiques morphologiques qui laissent à penser qu'ils accueilleraient des marchés aux bestiaux (présence, en amont du village, d'alignements de petits enclos à animaux).

Dans les vallées des grands oueds de l'est, sont installées des exploitations non dépendantes d'aménagements hydro agricoles, mais qui profitent de bonnes terres offertes par des micro-milieus favorisés ; une agriculture non irriguée (céréaliculture en sec) est pratiquée dans les endroits les plus propices de la zone aride. Les propriétés se composent pour la plupart d'un grand enclos matérialisé par un mur de pierres sèches, d'un bâtiment principal en briques crues visible sous la forme d'une grosse butte de terre, entouré d'enclos de proximité et de dépendances. L'alimentation en eau était assurée le plus souvent par des citernes, parfois par des puits. Ce sont les fameux « fortins » ou « postes du *limes* » de A. Poidebard, qui ne sont en réalité que les fermes des domaines agricoles, sortes de *ranchs* avant l'heure (Geyer, 2000). Les populations nomades, quant à elles, sont très peu

représentées pour cette période dans la région. Elles vivent sur des territoires situés pour l'essentiel au-delà de la limite est de la région, où les seules traces retrouvées sont pour l'essentiel des enclos et des citernes.

- La steppe « désertée ».

Dès l'époque omayyade, le peuplement de la région se réduit pour se concentrer sur les terres mises en valeur grâce aux systèmes hydroagricoles de l'époque byzantine. Un nouveau type de site apparaît, installé à proximité de plusieurs grands bassins terminaux de *qanats*. Il est composé d'une construction carrée à tours d'angle, isolée ou associée parfois à de petits bâtiments annexes. L'exemple le plus typique est celui de Rasm Abu Miyal, au débouché de la qanat 'Umm al-Qalaq. On peut parler dans ce cas d'une véritable résidence du désert, associée à un village, dont l'existence est effective jusqu'à l'époque abbasside (Rousset, 2010).

Après un hiatus de plus d'un siècle, la région se repeuple à l'époque ayyoubide. La distinction est assez nette entre les sites de sédentaires, installés dans les anciens villages byzantins de la région ouest et les sites de nomades, essentiellement localisés sur les grands glacis des Palmyrénides, dans le quart sud-est de la région.

C'est à cette époque notamment que se multiplient les enclos circulaires pour le parage du bétail, remplaçant fréquemment dans cette fonction les cavités utilisées depuis la période hellénistique. Enfin, c'est le passage à l'époque mamelouke, qui voit l'abandon total de la région par les sédentaires suite aux invasions mongoles, jusqu'à sa réoccupation récente, à partir de 1849, par des populations sédentaires. Dans l'entre-deux, la région est entièrement aux mains des nomades.

II – Délimitations et interactions des espaces et des économies

La steppe ou *bâdiya*, le domaine des nomades, a très tôt dans l'histoire de la région été délimitée et identifiée. Ainsi que nous l'avons vu précédemment, les premières marques visibles d'une délimitation remontent en effet à l'âge du Bronze. Si les limites du domaine ont varié selon les époques au gré des avancées et des reflux des implantations sédentaires et des aménagements hydro agricoles, le principe d'une délimitation est une constante de longue date.

La *bâdiya*, est aujourd'hui une zone administrative : la cinquième des cinq zones agricoles du pays définies à la fin des années 1960 dans une optique de planification centralisée de l'utilisation de l'espace et de la production agricole. La définition de ces zones se fonde sur la pluviométrie. La steppe, qui couvre 55 % du territoire syrien, correspond aux régions les plus arides, celles dont la pluviométrie annuelle moyenne est inférieure à 200 mm. La relation avec la pluviométrie réelle est toutefois approximative. Une analyse climatique intégrant les données récentes ainsi que des paramètres altitudinaux a produit une carte pluviométrique sensiblement différente de celle servant de référence à la définition des zones administratives (Traboulsi, 2004). Par ailleurs, la pluviométrie est un indicateur très imparfait des potentiels agronomiques tant des régions arides et semi arides que de celles plus arrosées. Le potentiel en terme de production agricole et pastorale est en effet déterminé par l'aridité édaphique qui, si elle est fonction des précipitations, n'en est pas moins fortement modulée par les caractéristiques hydrographiques et pédologiques des milieux. Ainsi, les dépressions situées dans le domaine climatique aride ont été exploitées pour la production de céréales pluviales, dont du blé, à différentes époques depuis l'âge du Bronze.

La validité très relative de la division actuelle s'explique par son origine qui est beaucoup plus politique que climatique. La limite des 200 mm correspond en effet, dans l'ouest du pays, à la dernière révision, en 1942, de la ligne dite « de désert ». Cette dernière divisait le pays en deux zones : à l'ouest les régions de peuplements sédentaires ou semi nomades et, à l'est, le domaine des tribus nomades. Cette délimitation instituée par l'administration ottomane fut

révisée à plusieurs reprises. Située sur un axe Homs - Alep au milieu du XIXe siècle, elle a été repoussée vers l'est à la suite de l'expansion des implantations sédentaires. Pendant la période mandataire la ligne de désert définissait deux grandes régions administratives, l'une civile à l'ouest et l'autre militaire à l'est. Les populations placées sous administration militaire, c'est-à-dire les tribus nomades, bénéficiaient d'un régime spécifique leur accordant une assez large autonomie dans la gestion de leurs affaires internes.

Après l'indépendance et plus encore à la suite de la prise de pouvoir du parti Baath au début des années 1960, cette limite aurait dû disparaître en vertu du principe d'élimination des particularismes dont bénéficiaient les tribus nomades. La notion même de tribu fut rayée du vocabulaire officiel. Toutefois, la correspondance de la dernière révision de la ligne de désert avec l'isohyète des 200 mm fournit une justification climatique à son maintien selon l'hypothèse que les cultures ne sont pas praticables en dessous des 200 mm de pluviométrie annuelle (Hamidé, 1959). La justification climatique n'élimina pas pour autant tout particularisme. Le Ministère de l'agriculture est en effet organisé en départements thématiques à l'exception du Département des steppes défini sur une base territoriale.

Les études des peuplements anciens et de l'occupation de l'espace mettent en évidence à l'époque byzantine une structuration du territoire en fonction des potentialités de production, déterminée en partie par les aménagements hydro agricoles tels que les galeries drainantes. La limite ouest de la steppe correspond précisément à ce qui apparaît comme une division territoriale byzantine. La correspondance n'est pas fortuite, les populations sédentaires, principalement ismaéliennes et alaouites qui réoccupèrent la région au XIXe siècle privilégièrent les sites les plus propices pour l'agriculture tels que le firent leurs prédécesseurs et restaurèrent au moins partiellement les aménagements de ces derniers.

La première division territoriale attestée par des vestiges tangibles remonte, ainsi que nous l'avons vu précédemment, à l'âge du Bronze. Dès cette époque, la délimitation identifie deux espaces politiquement distincts mais dont les économies sont imbriquées.

Loin d'être un espace isolé, la steppe a longtemps été un lieu de passage et d'échanges matériels et culturels. Dès l'âge du Bronze, elle est traversée par des routes commerciales reliant la Mésopotamie à la côte méditerranéenne, jalonnées d'étapes telles que le site de Tadmor sur lequel sera édifiée plus tard la ville romaine de Palmyre (Figure 10 Palmyre). Le grand nomadisme est étroitement lié au commerce caravanier qui se développa avec la route de la soie et qui restera la base de l'économie bédouine jusqu'aux années 1930 (Métral, 2006). Outre les biens matériels, le commerce caravanier était aussi une source d'échanges culturels. Les principales cités étapes de la route de la soie, telles que Boukhara, étaient des centres intellectuels de première importance. L'image des espaces arides préservés des influences extérieures et aujourd'hui menacés par la globalisation n'est qu'une des représentations mythiques de la steppe à laquelle s'oppose une longue tradition de commerce et d'échanges.

Le développement, après la première guerre mondiale, du chemin de fer et des transports motorisés concurrença le commerce caravanier dont la chute fut précipitée par la crise économique de 1929. En quelques années les tribus chamelières n'eurent d'autre choix que de se reconvertir. Les perspectives en matière d'élevage ovin étaient cependant assez sombres, la crise économique ayant entraîné un effondrement du marché de la laine. Par contre, la forte augmentation des cours des céréales pendant et après la seconde guerre mondiale stimula le développement de l'agriculture. L'extension des cultures pluviales au détriment des aires de parcours s'intensifia dans les années 1940 et 1950. En l'espace d'une dizaine d'années, près d'un million d'hectares furent ainsi mis en culture en particulier dans les plaines semi-arides de la Jezireh.



Palmyre. Photo Ronald Jaubert

Le processus d'extension de l'agriculture est un révélateur de l'importance des relations économiques et politiques unissant les nomades aux populations sédentaires rurales et urbaines ainsi qu'au pouvoir central. L'extension des cultures fut en effet favorisée par l'administration du Mandat au moyen de l'attribution de terres aux chefs de tribus bédouines. Cette politique visant à accroître la production agricole s'inscrivait par ailleurs dans une stratégie d'alliance avec les tribus nomades, visant notamment à contrebalancer les mouvements indépendantistes dont la base était essentiellement urbaine.

La mise en culture de larges surfaces de steppe fut réalisée en grande partie par des entrepreneurs agricoles de la bourgeoisie urbaine en association avec les chefs de tribus. Les entrepreneurs agricoles fournissaient le matériel ainsi que les semences et assuraient tous les travaux de la préparation à la récolte. Ils conservaient en contrepartie 60 à 80 % de la production de grain. Les entrepreneurs les plus importants, souvent aleppins, pouvaient cultiver plusieurs milliers d'hectares.

Il est difficile sinon impossible d'appréhender les dynamiques d'adaptation et de transformation des régions étudiées sans prendre en considération ses multiples interactions. De ce point de vue, les paysages ont été façonnés par les relations des hommes avec le milieu autant que par les relations des hommes entre eux.

Les relations mises en évidence dans le cas de l'extension agricole sont intervenues, avec des modalités variables, dans toutes les transformations de l'économie agro pastorale. Les relations avec les sphères politiques demeurent un élément primordial de compréhension des transformations et de l'exploitation des ressources telles que les terres et l'eau. Les associations établies avec des investisseurs extérieurs ou au sein des familles demeurent un élément primordial en matière de financement de nouvelles activités. Leurs modalités en termes de durée de l'association, de participation des parties contractantes et de répartition du produit sont variables selon les activités faisant l'objet du contrat. Les associations ont pour base commune d'être fondées sur un partage de la production et des risques. Elles contribuent pour beaucoup à expliquer la capacité à saisir les opportunités liées à l'évolution des marchés, à l'évolution des réglementations ou à l'exploitation de nouvelles ressources.

Pour ne prendre que quelques exemples, les associations de financement ont permis une reconstitution rapide des effectifs des troupeaux à la suite des quatre années de sécheresse consécutive entre 1957 et 1961, la mobilisation des moyens nécessaires à l'extension des cultures à la suite des autorisations délivrées en 1987, et plus récemment le développement de l'irrigation à partir de nappes profondes et l'extension de l'arboriculture.

III – L'identité pastorale en question

La *bâdiyya* a longtemps été associée au grand nomadisme dont les tribus bédouines sont une figure emblématique. Bien qu'ayant disparu depuis les années 1940, le grand nomadisme demeure une image mythique du Proche-Orient, exploitée à des fins touristiques et dont Lawrence d'Arabie est l'une des icônes.

La référence au pastoralisme comme caractéristique dominante des steppes est récente et relève plus de la prescription d'identité que de la réalité de l'élevage ovin. La notion d'identité pastorale émerge au début des années 1990 à l'occasion d'un colloque sur « les communautés pastorales du Moyen-Orient » organisé à Amman par la FAO. L'objectif de l'exercice était de promouvoir une restauration des parcours steppiques et une gestion locale des ressources (Janzen, 1991). La notion de communautés pastorales était un élément central du modèle de gestion, appelant notamment à une reconnaissance des droits tribaux en matière d'accès aux parcours. Mais à quelle réalité ces communautés pastorales font-elles référence ?

Les migrations des troupeaux transhumants n'ont plus rien de commun avec les itinéraires cartographiés dans les années 1930 par les militaires français. Le pastoralisme nomade, tel qu'il se pratiquait jusqu'aux années 1950, était indissociable de l'organisation sociale de la société bédouine. « *À cette forme d'économie correspond une forme sociale où la solidarité, 'asabya, et le lien social sont fondés sur les liens du sang, nasab.* » (Métral 1993, p. 91). Chaque tribu disposait dans la steppe de territoires tribaux et de puits. Les territoires tribaux ou *Dirah* correspondaient à des aires dont les frontières n'étaient souvent pas précisément délimitées. L'utilisation des pâturages était conditionnée aux accès à l'eau dont les principales sources étaient les puits et des citernes creusées dans la roche. Les pâturages naturels sont, pour le droit islamique, des biens communs ainsi que l'eau provenant des sources, des mares naturelles ou des fleuves. Par contre, les puits et les citernes collectant les eaux de ruissellement sont considérées comme des biens privés dont l'accès peut être restreint. L'appartenance à une tribu donnée déterminait ainsi les droits d'accès à l'eau et par conséquent aux surfaces pâturables par les troupeaux. Les puits et les citernes constituaient des points stratégiques balisant les circuits de migrations des tribus. Leur importance en termes de contrôle de l'espace n'échappa pas à l'administration du Mandat qui les a précisément répertoriés et cartographiés.

L'introduction à partir des années 1950 de citernes déplacées par des tracteurs ou des camions a permis le transport de l'eau dans la steppe et l'exploitation de zones auparavant difficilement utilisables par les troupeaux. Dès lors, les puits ont perdu leur valeur stratégique en matière de passage obligé des circuits de migrations des troupeaux et de contrôle de l'accès aux pâturages.

Dans le courant des années 1970, le rôle des tribus dans l'organisation des circuits de migrations se réduisit d'autant plus que les sources d'alimentation se diversifièrent et que la part du pâturage des parcours steppiques dans l'alimentation des troupeaux déclina rapidement. Cette évolution des systèmes d'alimentation alla de pair avec une très forte croissance de la population ovine dont les effectifs passèrent de 6 à plus de 12 millions de têtes entre 1973 et 1988.

Les études de l'évolution de l'alimentation et de la gestion des troupeaux effectuées dans les années 1980 et 1990 montrèrent un double phénomène, d'une part d'atomisation et de diversification des déplacements et d'autre part d'élargissement de l'espace exploité par les

troupeaux transhumants. Les choix des éleveurs en matière d'alimentation et de déplacements des troupeaux sont fonction de plusieurs variables individuelles telles que le nombre d'animaux, les capacités de transport et les disponibilités financières. Les déplacements sont décidés en fonction des prix des aliments, des coûts de déplacements des animaux et de transport de l'alimentation qui sont variables selon la taille et la localisation des troupeaux. La gestion de l'alimentation repose sur une double mobilité ; celle des animaux qui peuvent être déplacés vers les zones de pâturages dans la steppe ou dans le domaine cultivé et celle des aliments qui peuvent être amenés aux troupeaux. La steppe est une source de fourrage et un espace de stabulation utilisé en dehors de la période de pâturage. Au début des années 1990, la quantité d'aliments transportée dans la steppe était estimée à près de 1,5 million de tonnes par an (Treacher, 1993). Depuis cette époque, les effectifs ovins ont pratiquement doublé et il en va probablement de même pour les quantités d'aliments transportées dans les zones de steppes. Le pastoralisme nomade qui prévalait en matière d'élevage ovin jusque dans les années 1960 s'est transformé en un élevage nomade intensif qui se traduit par une nette diminution de la contribution du pâturage des parcours à l'alimentation des troupeaux. Cette contribution estimée à 70 % des apports annuels au début des années 1960 s'est réduite à 20 % dans les années 1980 et à moins de 10 % la décennie suivante (Thomson *et al.*, 1989 ; Leybourne, 1993 et 1997, Wachholtz, 1996).

Un trait caractéristique et peu fréquent de l'élevage ovin exploitant les steppes du Proche-orient est que l'intensification de la production s'est accompagnée non pas d'une sédentarisation des troupeaux mais d'un élargissement de l'espace exploité et d'une plus grande amplitude des déplacements. Dans le cas de la Syrie, les troupeaux transhumants exploitent la quasi-totalité du territoire, de la côte méditerranéenne jusqu'à l'extrême est du pays en passant par les grandes régions irriguées des vallées de l'Euphrate, de l'Oronte et du Khabour.

Si la steppe est un espace strictement pastoral depuis l'interdiction, en 1995, d'y pratiquer des cultures pluviales ou irriguées, l'élevage exploitant ces espaces peut difficilement être défini comme pastoral selon une acception du pastoralisme désignant un mode d'élevage pratiqué par des éleveurs vivant sur les parcours et fondé en totalité ou en grande partie sur l'exploitation par les troupeaux de la végétation naturelle (Sandford, 1983 ; Bourbouze *et al.*, 2007). Les identités prescrites ont le plus souvent une fonction de catégorisation sociale ou de justification de mode d'intervention et de contrôle. Les communautés pastorales relèvent de la seconde hypothèse. Elles justifient en effet une intervention centrée sur la gestion des parcours steppiques. La démarche pose la question des catégorisations fondées sur une représentation des steppes et des éleveurs plus que sur la réalité de l'économie des élevages exploitant les parcours steppiques. Cette prescription d'identité a pour avantage de proposer une lecture conforme aux orientations dominantes du moment en matière de gestion des espaces pastoraux au risque de promouvoir des modes d'interventions inadaptées, inutiles ou allant à l'encontre des intérêts des populations concernées tout en affirmant la nécessité de leur participation dans les actions mises en œuvre. L'interdiction totale de pratiquer des cultures dans la steppe est une illustration du phénomène.

IV – La patrimonialisation des paysages : un instrument pour quelle politique ?

Quel serait l'intérêt d'un classement des steppes en tant que patrimoine paysager pour les populations concernées et les autorités ? Le classement d'un paysage s'inscrit, pour les producteurs, dans une même logique que celle des indications géographiques visant à donner une spécificité aux produits permettant d'améliorer leur commercialisation. L'inscription au patrimoine culturel de l'agro pastoralisme associe, implicitement ou explicitement, les produits à des valeurs d'authenticité, de traditions et de respect de l'environnement. La démarche a été développée, avec un certain succès, au nord de la Méditerranée où elle trouve un écho auprès d'un segment significatif de consommateurs pour lesquels les valeurs associées aux produits

constituent une motivation d'achat. Ces instruments conférant une valeur marchande à des éléments matériels ou immatériels associés aux produits de l'élevage sont particulièrement importants dans les régions dont les contraintes limitent fortement la compétitivité par rapport aux produits génériques.

Si les steppes du Proche-Orient sont sans conteste des espaces à fortes contraintes, le contexte en matière de marché est sensiblement différent de celui des régions pastorales du nord de la Méditerranée. En premier lieu, le segment de consommateurs pour lesquels les valeurs associées au pastoralisme constitueraient une motivation d'achat est vraisemblablement beaucoup plus étroite. Dans le même ordre de préoccupation, le label « agriculture biologique » ne trouve pas de marché significatif dans la région. En second lieu, les moutons des races locales n'ont nul besoin d'indication d'origine ou d'association à des valeurs matérielles ou immatérielles pour être identifiés et recherchés par les consommateurs. Les races locales sont en effet reconnues pour la qualité de leur viande les distinguant des produits concurrents, vendus à des prix sensiblement inférieurs, en provenance des Balkans, d'Australie ou de Nouvelle Zélande. Des élevages de moutons Awassi ont été développés en Australie et en Nouvelle Zélande dans les années 1980 (Sunderman *et al.*, 1994). Les exportations de ces élevages à destination des pays du Golfe n'ont toutefois pas généré une concurrence menaçant l'élevage syrien dont la production est en forte croissance depuis les années 1970.

L'augmentation des prix du pétrole en 1973 a induit une nette et très rapide augmentation de la consommation de viande dans les pays producteurs de pétrole ainsi que dans les pays voisins bénéficiant indirectement de la rente pétrolière par les revenus de l'émigration et l'aide accordée par les pays producteurs. Dans le cas de la Syrie qui est le premier pays producteur de mouton du Proche-Orient, la population ovine s'est accrue à un rythme de 11 % entre 1973 et 1991. Cette forte expansion fut suivie d'une période d'instabilité, puis, à partir de 2001, la croissance a repris à un rythme annuel de 14 %. Les moutons sur pied sont devenus le premier produit d'exportation agricole, supplantant le coton depuis plusieurs années (NAPC, 2008).

L'enjeu au plan national n'est clairement pas de promouvoir les spécificités de l'élevage ovine dans le but de capter des parts de marché. Le problème auquel les autorités sont confrontées est de contenir les exportations afin d'assurer l'approvisionnement et de réguler les prix sur le marché national. Les exportations tarissent l'offre au plan national mais elles sont aussi une source appréciable de devises. La conciliation des objectifs en matière de marché intérieur et de balance extérieure des paiements est un exercice difficile combinant des mesures d'appui à la production, de restrictions des exportations et d'importation de moutons de substitution.

L'articulation de ces mesures a varié dans le temps en fonction de l'importance relative des objectifs. Dans les années 1970 et 1980, l'Etat a fourni aux éleveurs des aliments à des prix subventionnés par le biais des coopératives d'élevage. Le but initial des subventions était de stabiliser les effectifs en palliant les effets des sécheresses. A la suite du premier choc pétrolier, les quantités d'aliments subventionnés ont largement dépassé les besoins en termes de stabilisation et ont contribué à la forte croissance de la population ovine. Dans le même temps, des mesures périodiques de restriction des exportations ont été mises en place avant les fêtes religieuses. Les exportations de moutons sur pied ne sont cependant que partiellement contrôlables du fait de la perméabilité des frontières. Le dispositif de régulation des prix et de l'offre sur le marché national fut complété par des importations en provenance de Bulgarie et de Roumanie.

Les subventions aux aliments ont été progressivement réduites, puis supprimées à la fin des années 1980. Cette mesure s'est traduite par un ralentissement marqué de la croissance de la population ovine - des fluctuations des effectifs résultant des variations des prix des moutons et de l'alimentation des troupeaux. Les subventions ont été rétablies en 2001 dans le but de compenser la baisse des recettes pétrolières et du prix du coton par une augmentation des exportations de moutons. L'effet fut immédiat sur les volumes de production, dont le taux de

croissance annuel atteint 14 % entre 2001 et 2007. Pendant la même période, les exportations syriennes de moutons sur pied sont passées de 271 000 à 2,4 millions de têtes par an. Les achats des pays importateurs, tels que l'Arabie Saoudite, n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions. La subvention aux aliments du bétail a semble t-il permis de concurrencer des productions d'autres fournisseurs tels que les élevages de moutons de races moyen-orientales qui se sont développés en Australie et en Nouvelle Zélande dans les années 1980. Par ailleurs, les exportations à destination de l'Irak se sont également accrues, mais les données relatives à ce marché sont lacunaires.

En l'absence de justifications commerciales, une inscription des steppes au patrimoine culturel de l'agro pastoralisme ne serait cependant pas dénuée d'intérêt pour les éleveurs. Une reconnaissance des paysages tels qu'ils sont pourrait en effet contrebalancer la volonté des programmes de préservation des steppes de restaurer la végétation dans un état « originel ». La restauration de la végétation climacique par la plantation d'arbustes fourragers est en effet un objectif de longue date du département des steppes du Ministère de l'agriculture. Les premières tentatives remontent à la fin des années 1960 avec la création des coopératives d'élevage dont un des objectifs était de favoriser la plantation d'atriplex. Ce volet ne fut pas mis en œuvre à la suite de l'abandon des mesures de restauration et de gestion des parcours au profit d'un appui à la croissance de la production mentionné précédemment. L'objectif de restauration de la végétation fut repris dans les années 1980 lorsque les autorisations de cultures dans la zone administrative de la steppe furent assorties de l'obligation pour les éleveurs de planter 20 % de la surface autorisée en arbustes dont les plans étaient fournis par les services du Ministère de l'agriculture. En 1992, 95 % des plantations avaient disparu faute de protection et d'entretien (Leybourne *et al.* 1993). Confronté à l'absence patente de collaboration des éleveurs, le département des steppes révisa sa stratégie dans les années suivantes en concentrant les plantations dans des aires protégées. Ces dernières peuvent aussi être interprétées dans le jeu des relations entre la sphère politique, l'administration et les éleveurs comme des espaces de confinement de l'action du département des steppes. Les aires protégées étaient ouvertes aux troupeaux sous le contrôle de l'administration régulant le nombre de têtes autorisées et la durée du pâturage. En 1999, année marquée par une forte sécheresse, le Ministre de l'agriculture imposa une ouverture sans restriction des aires protégées contre l'avis des services techniques.

Les atteroiements de la politique en matière de préservation des steppes traduisent les fluctuations des rapports de forces entre l'administration et les éleveurs, arbitrées par les autorités politiques. L'interdiction stricte des cultures promulguée en 1995 marque un tournant dont l'explication semble liée au contexte international en terme de préservation des ressources et de rapport avec la Syrie. La loi interdisant les cultures dans les steppes fut passée un an environ après la signature de la Convention internationale de lutte contre la désertification et fut suivie en 1998 par l'attribution d'un financement de plus de 80 millions de dollars pour un projet de réhabilitation des steppes couvrant quelques trois millions d'hectares (FIDA 1998).

Ce projet soulève la question de la compatibilité des instruments proposés par les organisations internationales. Les régions pastorales du sud et de l'est de la Méditerranée sont en effet éligibles aux programmes de lutte contre la désertification. Cette thématique n'est certes pas une priorité au plan international : elle bénéficie cependant de financements gérés entre autres par le Fond International pour le Développement Agricole qui contribua pour près de 20 millions de dollars au projet de réhabilitation des steppes en Syrie.

Comparativement à ce programme, une inscription au patrimoine mondial des paysages de l'agro pastoralisme n'offre que peu d'intérêt en termes de retombées financières. Le classement ne donne en effet accès à aucun financement direct. Les perspectives en terme de retombées indirectes sont nulles pour ce qui concerne la valorisation de la production et pour le moins hypothétiques en matière de tourisme. Par ailleurs, une inscription au patrimoine induit un engagement régi par un cahier des charges. Par contre, rien ne s'oppose, une fois obtenu le financement d'un projet, à l'adoption de mesures allant en sens opposé des objectifs financés.

Tel fut le cas en Syrie avec le rétablissement en 2001 d'une politique d'appui à la production ovine difficilement conciliable avec un objectif de restauration de la végétation des parcours steppiques.

Conclusions

Le déséquilibre des inscriptions entre les pays du Nord et du Sud est attribué à un manque de moyens et de capacités ainsi que de l'information nécessaire à la soumission d'une requête de nomination auprès du Comité du Patrimoine mondial (Denyer, 2007). Le cas des steppes du Proche-Orient suggère d'autres éléments d'interprétation, peut être plus fondamentaux. Si au nord de la Méditerranée l'inscription des paysages au patrimoine mondial est en phase avec les orientations et les instruments des politiques d'appui aux régions défavorisées, tel n'est pas nécessairement le cas à l'est au sud.

L'inscription d'un paysage au patrimoine mondial est un instrument juridique et technique. Comme tout instrument de politique publique, l'inscription d'un paysage n'a pas de valeur intrinsèque, sa pertinence et sa portée sont fonction de la politique à laquelle il participe. Un instrument donné ne peut être évalué qu'en référence à la politique dans laquelle il est mis en œuvre. Le constat dans le cas des steppes du Proche-Orient est que l'inscription de ces paysages, quelque soit leur valeur culturelle, ne correspond à aucune politique. Cette situation n'est probablement pas spécifique aux espaces étudiés. Des lors, le rééquilibrage des inscriptions de paysages entre les pays du nord et du sud souhaité par le Comité du Patrimoine mondial ne semble pas pouvoir être réalisé par une simple mise à disposition de moyens et d'informations facilitant l'élaboration de projets de nomination. S'agissant de paysages, l'intérêt d'une inscription renvoie principalement à son insertion dans les politiques agricoles des pays concernés et plus particulièrement, pour ce qui concerne l'agro pastoralisme, aux politiques des régions arides et semi arides. Un des enjeux pour le Comité du patrimoine mondial est certainement d'améliorer la cohérence des approches promues par les organisations internationales s'adressant aux mêmes domaines géographiques. Ceci suppose, entre autres, une révision de stratégie et de positionnement. De ce point de vue, si la rhétorique du déclin de l'agropastoralisme est fondée au nord de la Méditerranée, sa généralisation paraît hasardeuse et éventuellement contre productive lorsqu'elle alimente des stratégies de captage de financements disqualifiant l'inscription des paysages.

Références

- Al-Dbiyat M., Jaubert R. (2006).** Le repeuplement sédentaire des marges arides à l'époque contemporaine (1848-1960). In Jaubert R., Geyer B. (éds). *Les marges arides du Croissant fertile. Peuplements, exploitation et contrôle des ressources en Syrie du Nord*. Lyon : Maison de l'Orient, p. 71-79. (TMO, n. 43).
- Aurenche O., Cauvin J., Cauvin M.-C., Copeland L., Hours F., Sanlaville P. (1981).** Chronologie et organisation de l'espace dans le Proche-Orient de 12000 à 5000 av. J.-C., *Préhistoire du Levant. Chronologie et organisation de l'espace depuis les origines jusqu'au VIe millénaire*. Paris : CNRS, p. 571-602.
- Bourbouze A., Chassany J.P. (2008).** Les enjeux sur le pastoralisme mondial et méditerranéen vers de nouveaux paysages ? In Chassany J.-P. (ed.). *Les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen : réunion thématique d'experts, 20-22 septembre 2007, Meyrueis (Lozère)*. p. 41-49. [consulté en avril 2010]. <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-489-4.pdf>
- Denyer S. (2008).** Paysages culturels agro pastoraux. In Chassany J.-P. (ed.). *Les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen : réunion thématique d'experts, 20-22 septembre 2007, Meyrueis (Lozère)*. p. 23-26. [consulté en avril 2010]. <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-489-4.pdf>
- Echallier J.-C., Braemer F. (1995).** Nature et fonctions des « desert kites » : données et hypothèses nouvelles, *Paléorient*, n. 21/1, p. 35-62.

FIDA (Fonds International de Développement Agricole) (1998). *Rapport et recommandation du Président au conseil d'administration concernant une proposition de prêt à la République arabe syrienne pour le projet de mise en valeur des parcours de steppe (Badia)*. Rome : FIDA. Conseil d'administration – Soixante treizième session.

Hamidé A.-R. (1959). *La région d'Alep, étude de géographie rurale*. Paris : Université de Paris.

Geyer B. (2009a). Pratiques d'acquisition de l'eau et modalités de peuplement dans les marges arides de la Syrie du Nord. In Dbiyat M., Mouton M. (éds). *Stratégies d'acquisition de l'eau et société au Moyen-Orient depuis l'Antiquité : études de cas*. Beyrouth : Institut Français d'Archéologie du Proche-Orient, p. 25-44. (B.A.H., 186).

Geyer B. (2009b). Die Syrische Mauer. In A. Nunn (Hrsg.), *Mauern als Grenzen*, Verlag Philipp von Zabern, Mainz am Rhein, p. 38-45.

Geyer B. (2000). Des fermes byzantines aux palais omayyades, ou l'ingénieuse mise en valeur des plaines steppiques de Chalcidique (Syrie). In Nordiguan L., Salles J.F. (éds). *Aux origines de l'Archéologie aérienne : A. Poidebard (1878-1955)*. Beyrouth : Presses de l'USJ, p. 109-122.

Geyer B., Rousset M.-O. (2001). Les steppes arides de la Syrie du Nord à l'époque byzantine ou « la ruée vers l'Est ». In Geyer B. (éd.). *Conquête de la steppe et appropriation des terres sur les marges arides du Croissant fertile*. Lyon : Maison de l'Orient, p. 111-121. (TMO, n. 36).

Janzen J. (1991). The revival of traditional pastoral systems in the Near East: a survival strategy for pasture land and mobile livestock keeping ? FAO/CARDNE Workshop on Pastoral Communities in the Near East, 1-5 December 1991, Amman.

Leybourne M. (1997). *La steppe syrienne, dégradation et adaptations*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université Lyon 2.

Leybourne M., Ghassali F., Osman A., Nordblom T et Gintzburger G. (1993). The utilization of fodder shrubs (*atriplex soo*; *Salsola vermicula*) by agropastoralists in the Northern Syrian steppe. In *Pasture and forage livestock program annual report 1993*. Alep : ICARDA.

Métral F. (2006). Transformation de l'élevage nomade et économie bédouine dans la première moitié du vingtième siècle. In Jaubert R., Geyer B. (éds). *Les marges arides du Croissant fertile. Peuplements, exploitation et contrôle des ressources en Syrie du Nord*. Lyon : Maison de l'Orient, Lyon, p. 81-102. (TMO, n. 43).

Métral J. (1993). Économie et sociétés : stratégies alternatives et cultures de l'aléatoire. In Bocco R., Jaubert R., Métral F. (éds). *Steppes d'Arabies : Etats, pasteurs, agriculteurs et commerçants : le devenir des zones sèches*. Paris : PUF : Genève : IUED, p. 381-387. (Cahiers de l'IUED, n. 23).

NAPC (2008). *Syrian Agricultural Trade 2007*. Damascus : National Agricultural Policy Center.

Peltenburg E. (2003). Identifying settlement of the Xth-IXth millenium B.P. in Cyprus from the contents of Kissonerga-Mylothkia wells. In Guilaine J., Le Brun A. (éds), *Le Néolithique de Chypre*. Athènes : Ecole française d'Athènes, p. 15-33. (Bulletin de correspondance hellénique, supplément 43).

Rössler M. (2007). Paysages culturels et patrimoine mondial: le cas de l'agro pastoralisme. In Chassany J.-P. (ed.). *Les paysages culturels de l'agropastoralisme méditerranéen : réunion thématique d'experts, 20-22 septembre 2007, Meyrueis (Lozère)*. p. 17-22 [consulté en avril 2010]. <http://whc.unesco.org/uploads/events/documents/event-489-4.pdf>

Rousset M.-O. (2010). Qanats de la steppe syrienne. In Gatier P.L., B. Geyer B., Rousset M.O. (éds), *Les marges arides du Croissant fertile. Milieu naturel et prospection*. Lyon : Maison de l'Orient, p. 239-268. (TMO n. 55. Série Conquête de la steppe, n. 3).

Sandford S. (1983). *Management of pastoral development in the third world*. Chichester : Overseas development institute-John Wileys and Sons.

Sunderman F., Johns M. (1994). Awassi fat tails: a chance for premium exports, *Journal of Agriculture, Western Australia*, vol. 35, n. 3, p. 99-105.

Thomson E.F., Bahhady F.A., Martin A. (1989). *Sheep husbandry at the cultivated margin of the North-West Syrian steppe*. Alep : ICARDA. (ICARDA, n. 148).

Traboulsi (2004). *Les précipitations au Proche-Orient : variabilité spatio-temporelle et relations avec la dynamique de l'atmosphère (1960-1961 / 1989-1990)*, thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon.

Treacher T. (1993). Gestion des systèmes d'élevage en Syrie : complémentarités entre la steppe et les zones cultivées. In Bocco R., Jaubert R., Métral F. (éds). *Steppes d'Arabies : Etats, pasteurs, agriculteurs et commerçants: le devenir des zones sèches*. Paris : PUF ; Genève : IUED, p. 294-305. (Cahiers de l'IUED, n. 23)

Wachholtz R. (1996). Socio-economics of Bedouin farming systems in dry areas of Northern Syria. *Farming systems and resource economics in the Tropics*, vol. 24, Wissenschaftsverlag Vauk Kiel, Kiel.

Notes

¹ Des puits ont été foncés bien avant l'âge du Bronze, dès le Néolithique (PPNB), par exemple à Chypre, sur le site de Kissonerga-*Mylothkia* (Peltenburg 2003), mais dans des roches notablement plus tendres (*havara*).

Tableau N°1 : **Néolithisation du levant**

(Périodisation Maison de l'Orient (Aurenche *et al.*, 1981). Les principales caractéristiques de chaque période ont été mises à jour par D. Stordeur à la lumière des découvertes récentes).

7000-6500 cal BC 8500-7500 B.P.	<p>Cultures avec céramique dans la région de l'Euphrate, du Jourdain et sur le littoral.</p> <p>Cultures sans céramique (PPNB final) dans les zones désertiques et steppiques.</p> <p>Apparition du nomadisme agro-pastoral.</p>
7500-7000 cal BC 8500-8000 B.P.	<p>PPNB RECENT</p> <p>Premières céramiques (région de l'Euphrate, Levant central, vallée du Jourdain).</p> <p>Nouvelles espèces végétales domestiques. Agrandissement des villages agropastoraux.</p> <p>Diffusion du Néolithique vers le littoral et l'Anatolie levantine.</p> <p>Au Levant Sud, regroupement des morts en cimetières et pratique des crânes surmodelés.</p>
8200-7500 cal BC 9200-8500 B.P.	<p>PPNB MOYEN</p> <p>Plantes et animaux domestiques dans tout le Levant. Agrandissement des villages agropastoraux.</p> <p>Différences culturelles entre Levant Nord et Sud. Architectures rectangulaires standardisées au Nord. Persistance des architectures arrondies au Sud.</p>
8700-8200 cal BC 9500-9200 B.P.	<p>HORIZON PPNB ANCIEN : PPNB ancien en Syrie du N et Anatolie du SE. Autres cultures au Levant sud</p> <p>Agriculture prédomestique</p> <p>Début de la domestication des animaux</p> <p>Bâtiments communautaires avec piliers sculptés mégalithiques (Anatolie)</p>
9500-8700 cal BC 10000-9500 B.P.	<p>HORIZON PPNA : Mureybétien au Levant Nord, Sultanien au Levant Sud.</p> <p>Agriculture prédomestique. Villages</p> <p>Au Levant nord : Premières maisons rectangulaires. Projets architecturaux collectifs, bâtiments communautaires polyvalents. . Production de grands couteaux et de flèches de divers types. Transition PPNA-PPNB : bâtiments collectifs spécialisés en lieux de réunion et de culte. Avec piliers sculptés mégalithiques en Anatolie.</p>
10000-9500 cal BC 10 200-10 000 B.P.	<p>KHIAMIEN</p> <p>Maisons rondes semi-enterrées et de plain-pied.</p> <p>Chasse-pêche-cueillette diversifiées.</p> <p>Premières pointes de flèches. Disparition des microlithes.</p>
12000-10000 cal BC 12 200-10 200 B.P.	<p>NATOUFIEN</p> <p>Vie nomade dominante. Premiers hameaux sédentaires. Maisons rondes semi-enterrées..</p> <p>Chasse-pêche-cueillette diversifiées. Outillage et armement microlithiques.</p>

